



Discours de M. Bruno Sandras, député de la Polynésie à l'Assemblée Nationale

(25 juin 2009)

Le 2 juillet 1966, quelques années après ma naissance, se déroulait en Polynésie Française le premier des quarante-six essais nucléaires aériens, nom de code « Aldébaran ». Cent quatre-vingt-treize autres allaient suivre, jusqu'au 27 janvier 1996.

Quarante-trois ans plus tard, nous sommes aujourd'hui réunis pour rendre justice à ceux qui furent touchés dans leur chair, dans leur sang. Enfin !

Il aura fallu du temps, beaucoup de temps, pour en arriver là... Cela ne s'est pas fait tout seul, je peux en témoigner. Saluons ici la détermination du Président de la République, mais aussi la vôtre, monsieur le ministre, pour engager la France sur la voie de la reconnaissance, de la justice et d'une responsabilité assumée.

Mais ce projet de loi est également le fruit de l'incessant combat que les associations de victimes des essais nucléaires ont mené pour que soit reconnu un fait, une évidence devrais-je dire : l'arme nucléaire, la bombe atomique, n'est pas propre, et les essais nucléaires ont affecté la santé de plusieurs milliers de personnes et dégradé l'environnement de tout un pays.

Parce que je les connais, parce que je les vois souffrir et se battre sans jamais renoncer, je veux devant vous qui représentez la nation tout entière rendre hommage à leur dévouement, à leur courage, à leur détermination.

Je pense, bien sûr, à l'association AVEN, que je connais moins, mais surtout à Mururoa e Tatou et ses deux infatigables militants, MM. Roland Oldham et John Doom, que vous avez déjà eu l'occasion de rencontrer, monsieur le ministre.

Veillons à ce que les dispositions qui leur permettront d'obtenir une juste réparation soient simples et accessibles.

Ce projet de loi met en relief une autre évidence : grâce aux essais réalisés en Polynésie Française, la France a pu acquérir le statut de puissance nucléaire et disposer des moyens d'assumer son rôle sur la scène internationale.

Député de Polynésie Française, je suis député de la nation, et fier que les Polynésiens aient contribué au rayonnement de la France dans le monde, mais je reste attentif et soucieux. Les conséquences de ces essais, sur les Polynésiens eux-mêmes ainsi que sur leur environnement, devront être justement appréciées.

Ce texte nous permet de franchir une étape importante, celle de la reconnaissance et celle de la réparation. La reconnaissance doit être pleine et entière, les réparations justes et équitables. Les amendements que j'ai présentés en commission de la défense et que je présenterai tout à l'heure vont dans ce sens.

Je vous encourage, monsieur le ministre, à poursuivre sur cette voie de la transparence et de la reconnaissance.

Vous avez devant vous un député né en Polynésie française, qui y vit, et qui va certainement y finir ses vieux jours.

C'est de mon pays qu'il s'agit, de ma population, de mes enfants. Puissent-ils ne jamais être confrontés aux graves dangers que représentent les milliers de tonnes de déchets rétroactifs encore enfouis dans le sol polynésien !

Nous ne pouvons, nous ne ferons pas l'économie d'un bilan global de ces trente années pendant lesquelles le centre d'essais du Pacifique a fonctionné. Le développement de la Polynésie française en pâtit encore aujourd'hui.

Ce sera d'ailleurs l'un des thèmes que les états généraux de l'outre-mer, officiellement lancés le 16 juin dernier, aborderont et dont le Président de la République a souhaité qu'ils se déroulent sans tabou.

Il n'y en aura donc pas, et je souhaite qu'il en soit de même dans cette enceinte où se tient la nation tout entière.

Monsieur le ministre, vous avez rencontré les élus polynésiens toutes tendances confondues, ainsi que les associations, venus porter devant vous les vœux unanimes de l'Assemblée, du Gouvernement de Polynésie et de la société civile.

Vous les avez écoutés et, je crois, entendus, si j'en juge les amendements intégrés au projet de loi.

Cela étant, j'attends de connaître votre position sur le remboursement des dépenses engagées depuis quarante ans par la Caisse de prévoyance sociale de Polynésie française avant de voter cette loi.